

# CONSEIL MUNICIPAL de LIORAC-sur-LOUYRE

## Du 18 juillet 2024

Compte rendu en application de l'article L2121-25 du code général des collectivités territoriales.  
Convocation du 12 juillet 2024

**En exercice : 10**

**Présents :** MONTEIL Jean-Claude, THIBAUT Eric, BOYER Sylvain (arrivé à 20 h 20), OLLIVIER-OZBIR Muriel, PEYRET-LACOMBE Aude (Arrivée à 20 h 35), RIBEYRENS Annie .

**Absents :** FAVRE Jean-Claude, MAURY Vincent.

**Absents excusés :** THIERRY-WILKINSON Guillaume (pouvoir à OLLIVIER-OZBIR Muriel), VOGLEY David (Pouvoir à THIBAUT Eric).

**Nombre de votants :** 8

Secrétaire de séance : Mme Ribeyrens Annie

Début de la séance : 20 h 10

### Lecture du compte rendu du 06 juin 2024

A l'unanimité, le compte rendu du 06 juin 2024 a été approuvé.

### Lecture du compte rendu du 17 juin 2024

A l'unanimité, le compte rendu du 17 juin 2024 a été approuvé.

### Décision sur le projet Energie Solaire par EDF Renouvelables

Mme Potée, cheffe de projets de parc photovoltaïque à EDF ENR nous a présenté le projet à l'ensemble du Conseil. Elle attend de notre part notre positionnement, l'objectif étant pour EDF de passer de 19 à 40 % d'électricité renouvelable d'ici 2030. En France, EDF travaille avec 257 communes. Le parc se situerait au lieu-dit « Le Reclaud » sur la propriété de M. Cavaillé et, potentiellement, sur les carrières de Thiviers sur une surface approximative de 15 hectares.

Une estimation sur les retombées de taxes locales pour la commune pour un projet d'une centrale solaire PV de 10 MWc, calculée sur la base des taux en vigueur et à partir de la réglementation fiscale actuellement en vigueur serait de :

- . 17 560 € par an en taxe foncière,
- . 7 500 € taxe d'aménagement perçue en une fois.

Le projet serait raccordé au poste source de Tuilières situé à une distance de 5 km du site. Mme Aude Peyret-Lacombe s'est retirée au moment du vote. (Membre de la famille)

Le Conseil Municipal s'est prononcé et a voté :

**Pour :** 1  
**Contre :** 6  
**Abstentions :** 0

## Rentrée scolaire 2024/2025

### Recrutement d'un agent de restauration à la cantine scolaire et ménage des locaux.

Après une période d'essai et une semaine seule aux commandes de la cantine, Mme Christine Reuzé nous a donné satisfaction. Nous proposons d'établir un contrat en CDD pour une année scolaire en aménageant son temps de travail de la façon suivante :

- de 9 h à 14 h cantine du lundi au vendredi,
- + 1 h de ménage à l'école après la classe du lundi au vendredi
  - + 2 h de ménage des locaux le vendredi soir,
  - + 3 h par semaine pour préparation et approvisionnements
- soit :
- : 35 h par semaine sur 36 semaines ou 28 h annualisées.

Départ de son contrat : 2 jours avant la rentrée des classes soit à partir du jeudi 29 août 2024. Il reste à définir la fiche de poste.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal a accepté cette proposition.**

## Création éventuelle d'un syndicat

Ce sujet est reporté à une date ultérieure.

### Garderie.

En remplacement de l'Association BASE, nous avons reçu une proposition pour le recrutement d'un agent d'animation périscolaire sur la base de 31,50 h par semaine soit 24,50 h annualisées. Un CDD à la charge de notre commune à compter du 30/08/2024 sera établi.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal, a approuvé cette proposition.**

### Prix du repas de la cantine.

De 2,85 € le repas, celui-ci est porté à 2,90 €

**Le Conseil Municipal a voté :**

**Contre : 0**  
**Pour : 7**  
**Abstentions : 1**

## Multiple rural

### Date d'ouverture.

Ouverture probable le 15 août 2024.

### Bail commercial.

Une proposition a été faite de s'informer auprès de la CCI en vue de l'élaboration du bail, le précédent prenant fin le 31 octobre 2024. **Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire de se charger de l'état des lieux et des baux commerciaux.**

### Location logement gérants.

Les futurs locataires du restaurant ont demandé la possibilité de louer le logement de l'ancienne poste au 1<sup>er</sup> août. Un état des lieux sera réalisé et un contrat sera établi. Après débat, le Conseil propose d'établir un contrat de location pour 400 €/mois. Les gérants devraient s'installer dans ce lieu **le 01 août 2024**. Le bail démarrera à partir du 1<sup>er</sup> août 2024.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.**

## Dossier urbanisme au Lieu-dit« Le Cluzel »

Un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux a été déposé par 4 riverains du Cluzel à l'encontre de la commune sur une division parcellaire de 7 lots en terrain à bâtir par un propriétaire.

## Questions diverses

### Congés de nos secrétaires de Mairie :

- du 1<sup>er</sup> au 15 août 2024 pour Brigitte MONTAURIOL,
- du 15 au 30 août 2024 pour Stéphanie LASCAUX.

Pendant cette période, le Maire recevra sur rendez-vous.

### Association CREA EVENT.

Cette Association qui organise les nocturnes de Liorac, en juillet et en août, demande la possibilité de louer la salle des fêtes :

- le vendredi 1<sup>er</sup> novembre un salon de la médiumnité + halloween *Annulé*
- le dimanche 03 novembre un thé dansant avec repas.

Il a été convenu de louer la salle au tarif « Particuliers et Associations hors commune »

### Nettoyage du remblais

M. le Maire nous a présenté un devis du **GIASC de 1532,75 €** pour des travaux de débroussaillage du remblais précédemment nettoyé en 2022.

### Troupe du Roi de cœur.

Dans le cadre de son festival itinérant cette troupe s'installera le 07 août 2024 dans la propriété de M. Ferreux au Domaine de la Roque à Liorac, elle interprètera « Le Roi se meurt » d'Eugène Ionesco.

L'ordre du jour étant épuisé, fin de la séance à 23 h 50